



Appel à manifestation d'intérêt

09 décembre 2025



© IFAW

Projet :

Construire des territoires résilients et inclusifs autour de l'accueil des propriétaires d'animaux de compagnie au sein des dispositifs d'hébergement, de veille sociale et de logement accompagné.

Soutenu par



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement

Appel à manifestation d'intérêt porté par SoliVet

Construire des territoires résilients et inclusifs autour de l'accueil des propriétaires d'animaux de compagnie au sein des dispositifs d'hébergement, de veille sociale et de logement accompagné.

I / Origine et contexte de l'AMI

Selon les récentes études, la France compterait près de 350.000 personnes sans-domicile fixe et plusieurs millions de personnes en situation de précarité par rapport au logement.

Parmi ces personnes, un grand nombre choisissent de partager leur vie avec un animal de compagnie. À l'heure actuelle, aucune étude de portée nationale n'a été recensée sur cette thématique, il n'existe donc pas encore de chiffres officiels. En revanche, selon des études menées dans d'autres pays d'Europe, on estime que 10 à 30% des personnes sans-abri vivent accompagnés d'au moins un animal de compagnie (*Irvine, Kahl and Smith, 2012 ; Scanlon, McBride and Stavisky, 2020*).

Pour les personnes sans domicile fixe, la présence d'un chien constitue un élément structurant de la vie quotidienne, bien au-delà du simple attachement affectif. L'animal joue un rôle multifonctionnel, combinant soutien psychologique, sécurité et maintien du lien social. Il assure une fonction de protection, notamment durant les périodes de sommeil ou dans les contextes de grande vulnérabilité.

Sur le plan social, le chien agit comme un médiateur, facilitant le dialogue et favorisant la création de liens, en particulier avec les acteurs de l'accompagnement social. Il contribue ainsi à rompre l'isolement et à instaurer des interactions positives entre les personnes sans abri et leur entourage social.

Par ailleurs, la détention d'un animal implique une responsabilité quotidienne et une organisation, éléments qui participent à la revalorisation personnelle et alimentent l'estime de soi. L'animal renforce le sentiment d'appartenance de la personne, en lui offrant un lien affectif et une présence constante qui l'aident à préserver une image d'elle-même plus digne, malgré la précarité de sa situation.

Cependant, cette relation précieuse peut également devenir un frein à l'accès aux dispositifs d'accompagnement social et médico-social. De nombreuses structures n'autorisent pas la présence d'animaux, ce qui conduit certaines personnes à rester dans la rue plutôt que de se séparer de leur compagnon.

En effet, une étude menée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité et la Fédération des Samu Sociaux souligne les liens entre la présence d'un animal de compagnie et les

phénomènes de non-recours à l'hébergement : sur les 100 ménages interrogés et propriétaires d'animaux, 33 % ne sont jamais hébergées, contre 22 % pour l'échantillon total. (*Esteban Lamarque et Guillaume Chéry, Étude nationale maraudes et Samu sociaux sur le sans-abrisme / Fédération nationale des Samu Sociaux / fédération des acteurs de la Solidarité, 2021*).

Comme le montrait une étude menée par l'IPSOS pour l'IFAW en 2012, seuls 30 % des établissements sociaux destinés à l'accueil et l'hébergement des personnes en situation d'exclusion proposaient un accueil intégré du couple homme-chien. (*Etude IPSOS-IFAW « Leviers et freins à l'accueil des chiens » Juin 2012*). Plus récemment, en 2019, dans son travail de thèse dont le terrain d'étude s'est concentré sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, Nicolas Burtin confirmait cette tendance : sur 78 structures d'hébergement interrogées, 68% n'acceptait pas de personnes accompagnées d'animaux. (*Nicolas BURTIN, « Vulnérabilité sociale et relation homme/animal. Les structures d'accueil des populations vulnérables en Rhône-Alpes face à la question de l'animal de compagnie.», soutenue le 20-05-2019*)

En parallèle de ça, 76,9% ont été sollicités par des propriétaires d'animaux. Cette différence soulève un problème : si de nombreux propriétaires de chiens se voient limiter l'accès aux services sociaux en raison de la présence de leur animal, cela interroge la portée réelle du principe d'accueil inconditionnel et peut contribuer à leur éloignement des structures institutionnelles d'assistance. (Scanlon, McBride and Stavisky, 2020).

Pourtant, au sein des structures de veille sociale, d'hébergement ou de logement accompagné, la présence de chiens peut devenir un véritable levier de lien social et de cohésion. L'animal agirait comme un facilitateur de relations, favorisant les échanges entre les personnes accueillies, mais aussi entre les bénéficiaires et les professionnels.

La question de l'accueil des animaux de compagnie est d'autant plus importante qu'elle concerne tous les publics et tous les acteurs du secteur AHI (Accueil Hébergement Insertion), aussi bien les structures d'hébergement que les dispositifs de veille sociale, ou de logement d'insertion. Contrairement à certaines idées reçues, cette question ne concerne pas uniquement des personnes isolées en situation d'errance, mais touche une grande diversité de profils, allant de personnes seules au familles. Dans le cas, par exemple, des femmes victimes de violences conjugales, la prise en charge des animaux constitue un enjeu crucial qui peut freiner leur départ du domicile si elle n'est pas correctement prise en compte.

II / Problématique identifiée

Le projet “Construire des territoires résilients et inclusifs autour de l'accueil des propriétaires d'animaux de compagnie au sein des dispositifs d'hébergement, de veille sociale et de logement accompagné” vise à améliorer l'accueil des personnes sans domicile propriétaires d'animaux au sein des structures sociales, afin de co-construire des solutions durables à l'insertion de ce public.

Il est essentiel que les structures ne restent pas isolées face à la question de l'accueil des personnes accompagnées d'un animal. Une meilleure coordination entre acteurs permettrait d'assurer un accompagnement tout au long du parcours d'insertion, de favoriser la solidarité entre structures et d'optimiser la répartition du public. La mise en place de partenariats avec les associations de protection animale, les vétérinaires, les éducateurs canins ou encore les collectivités permet de mutualiser les compétences et d'apporter des réponses plus adaptées et durables. En travaillant ensemble, les acteurs du social et du monde animalier peuvent co-construire des solutions, mieux accompagner et de manière plus inclusive, garantissant un accueil réellement inconditionnel pour les personnes sans domicile.

Ce projet a donc pour ambition de favoriser des collaborations locales entre les acteurs du social et du monde animalier sur cet enjeu-clé afin d'élaborer des solutions concrètes et applicables sur le territoire.

III / Objectifs du projet

Le projet a pour ambition de renforcer la coordination entre :

- les structures d'hébergement (centres d'hébergement d'urgence, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, etc.), de veille sociale (accueils de jour, maraudes), de logement accompagné (résidences sociales, pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs, etc.), d'une part.
- et les acteurs de la protection animale, d'autre part.

Il s'agit de créer du lien, de partager des pratiques et de co-construire des solutions durables adaptées aux réalités locales afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile vivant avec un animal.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- **Animer des communautés de pratiques** autour de la question du lien entre les personnes précaires et leurs animaux, en favorisant les échanges entre acteurs d'un même territoire.
- **Identifier les besoins concrets des structures de veille sociale, d'hébergement ou de logement accompagné et des bénéficiaires**, afin de co-construire des solutions adaptées à chaque contexte local.
- **Valoriser et diffuser les initiatives existantes**, en partageant des retours d'expérience, des outils et des méthodes reproductibles pour inspirer d'autres territoires.
- **Élaborer et diffuser des outils opérationnels** (fiches thématiques, boîte à outils, grilles d'autoévaluation, supports de communication) pour accompagner les professionnels et partenaires, structurer les pratiques et favoriser leur diffusion.

- Renforcer la coopération intersectorielle entre les acteurs du social, de l'hébergement, de la protection animale et les institutions publiques, afin de garantir une prise en charge globale et cohérente des publics concernés.

IV / Publics visés

Pour ce projet, nous avons choisi d'agir à l'échelle des métropoles, afin d'intervenir sur des territoires caractérisés par une forte densité de population et une grande diversité de publics, offrant ainsi un terrain propice au développement d'initiatives à fort impact.

Le cœur de notre action porte avant tout sur les structures de veille sociale, d'hébergement ou de logement accompagné, en mettant en lumière leur rôle central et l'expertise de leurs équipes. Nous nous adressons aux professionnels et bénévoles qui y œuvrent au quotidien – travailleurs sociaux, éducateurs, médiateurs, coordinateurs et responsables de centres d'hébergement (CHRS, accueils de jour, pensions de famille, maraudes, etc.) – ainsi qu'aux agents et bénévoles, qui sont souvent en première ligne pour accompagner les publics.

Nous travaillerons également avec les partenaires essentiels à la co-construction de solutions adaptées. Cela pourra inclure des associations de protection animale, qui apporteront expertise et ressources pour le bien-être des animaux, des vétérinaires, qui assureront des soins accessibles et adaptés aux situations de précarité, ainsi que les éducateurs canins et médiateurs animaliers, qui interviendront pour faciliter le lien entre les personnes et leurs compagnons, prévenir les situations de conflit ou de maltraitance, et accompagner l'inclusion sociale à travers la médiation animale.

Enfin, le projet s'adresse aux personnes sans domicile accompagnées de leur animal, qu'elles soient sans abri ou hébergées temporairement, afin de répondre à leurs besoins spécifiques et de préserver leur lien avec leur compagnon.

V / Description du projet et mise en oeuvre

Le projet, soutenu par la Dihal, s'inscrit dans une démarche de sensibilisation, de mise en réseau et d'accompagnement des acteurs sociaux et de la protection animale afin de mieux prendre en compte les personnes sans domicile accompagnées d'un animal de compagnie.

Il s'articule autour **de trois axes principaux** :

- la diffusion d'informations et de bonnes pratiques à l'échelle nationale, notamment via un webinaire visant à promouvoir l'accueil des animaux dans les structures de veille sociale, d'hébergement ou de logement accompagné,
- la mise à disposition de livrables pratiques pour les professionnels et partenaires,

- ainsi que la création de communautés de pratiques locales par métropole, réunissant acteurs du secteur social et animalier pour renforcer l'accompagnement et la coordination (axe qui fait l'objet du présent AMI).

La première phase du projet vise à montrer que l'accueil des personnes propriétaires d'animaux constitue un levier essentiel pour garantir l'inconditionnalité de l'accueil au sein des structures de veille sociale, d'hébergement ou de logement accompagné.

L'objectif est d'aider les acteurs du secteur social à adapter leurs pratiques et leurs dispositifs pour répondre à cette réalité de terrain encore trop peu prise en compte.

Pour cela, un webinaire national (ouvert à tous, sur inscription libre) sera organisé le 8 janvier 2026.

Il permettra de :

- Sensibiliser un large public d'acteurs (structures de veille sociale, d'hébergement ou de logement accompagné, SIAO, collectivités, etc.) à la question de l'accueil des personnes accompagnées d'animaux
- Valoriser les retours d'expériences de professionnels et de structures déjà engagés sur le sujet, à travers la participation de pairs travailleurs sociaux ;
- Promouvoir des exemples de solutions concrètes et transférables sur d'autres territoires, notamment grâce à la production et à la diffusion d'outils pédagogiques

Le deuxième axe vise à favoriser la coordination locale entre les acteurs du social et ceux du monde animalier, en créant des communautés de pratiques sur cinq territoires.

Les ateliers seront organisés dans une logique de coopération, visant à identifier les besoins et les freins des structures et à co-construire des solutions adaptées aux réalités locales, en s'inscrivant dans une démarche centrée sur le parcours global des personnes.

Chaque communauté réunira des structures d'accueil et d'hébergement, des associations sociales et de protection animale, des vétérinaires, des éducateurs canins, des collectivités et tout autre acteur concerné.

Les territoires ciblés seront principalement les grandes métropoles où les solutions d'hébergement avec animaux sont encore rares, sans exclure d'autres zones volontaires.

Chaque territoire bénéficiera d'un accompagnement personnalisé, comprenant :

- **Une campagne de communication locale** pour mobiliser les acteurs du territoire;
- **Quatre ateliers collaboratifs de partage d'expériences et d'identification des besoins** adaptés aux réalités locales.
- **Un suivi mensuel pour consolider les dynamiques locales** et appuyer la mise en œuvre d'actions concrètes.

- **La production et la mise à disposition d'outils pédagogiques** pour les professionnels, comprenant :
 - des fiches thématiques et pratiques,
 - une boîte à outils avec des modèles de convention entre structures de veille sociale, d'hébergement ou de logement accompagné,
 - un modèle de charte d'accueil de l'animal,
 - et des grilles d'autoévaluation pour aider les structures à faire évoluer leurs pratiques.

L'ambition est de faire émerger des dynamiques territoriales pérennes, capables de maintenir le dialogue et la coopération entre les acteurs au-delà du projet, et de renforcer durablement l'inclusion des personnes précaires accompagnées d'animaux.

VI / Processus de sélection des dossiers

Le formulaire de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), permettant de sélectionner les cinq métropoles qui bénéficieront d'un accompagnement dans le cadre du projet, sera accessible aux participants à partir du 9 décembre et restera ouvert jusqu'au 23 janvier.

Le webinaire national d'information et de sensibilisation qui se tiendra le **8 janvier 2026** est ouvert à toutes et tous, que vous envisagiez ou non de déposer une candidature à cet AMI.

La sélection des métropoles se fera sur la base des informations recueillies dans le formulaire d'AMI (en fin de document), permettant d'évaluer l'investissement et l'intérêt des structures locales. L'évaluation se fera à partir des critères suivants :

- **Connaissance du territoire**
 - Taille de la métropole
 - Nombre de structures sociales présentes
 - Nombre de personnes en situation de précarité
- **Capacité du projet à être mis en œuvre localement**
 - Capacité à mobiliser les structures
 - Expérience en projets interassociatifs
 - Capacité à mener le projet
 - Référent(e-s) local(aux) impliqué(e-s)
- **Critère complémentaire**
 - Identification préalable des besoins liés à la problématique sur le territoire

Chaque critère sera noté pour faciliter une évaluation objective des territoires et guider le choix des métropoles les plus pertinentes pour le déploiement du projet.

La sélection finale sera réalisée par SoliVet et partagée avec la Délégation interministérielle de l'accès à l'hébergement et au logement.

Une attention particulière sera portée à la sélection de territoires encore peu accompagnés par SoliVet et où l'accueil des animaux dans structures de veille sociale, d'hébergement ou de logement accompagné reste limité, afin d'assurer un impact fort et mesurable sur le développement de pratiques inclusives.

VII / Modalités de suivi

A l'issue des quatre ateliers thématiques, un suivi de trois mois sera mis en place afin d'assurer la continuité de la dynamique, de renforcer la coopération entre les membres et de pérenniser les initiatives co-construites.

Accompagnement continu

Pendant cette période, un accompagnement régulier sera assuré par mail et téléphone, permettant de répondre rapidement aux questions des acteurs et de soutenir la mise en œuvre des solutions identifiées. Des ressources complémentaires – guides pratiques, modèles et bonnes pratiques – seront également mises à disposition pour renforcer l'efficacité des actions et faciliter l'autonomie des membres de la communauté.

Un suivi

Environ un mois après le dernier atelier, une visioconférence sera organisée pour évaluer l'avancement des initiatives, partager les retours d'expérience et identifier les difficultés rencontrées. Ce temps d'échange permettra d'ajuster les actions si nécessaire et de maintenir la dynamique collective au sein de la communauté.

Bilan final et capitalisation

À la fin des trois mois, un bilan final sera réalisé pour mesurer l'efficacité de la communauté, identifier les points d'amélioration et garantir la continuité des actions à long terme. Une visioconférence de restitution sera organisée pour l'ensemble des participants, afin de partager les résultats, valoriser les bonnes pratiques et capitaliser les enseignements pour les futures initiatives territoriales.

Ainsi, ce dispositif assure un soutien continu, favorise l'autonomisation de la communauté et permet une évaluation précise de l'impact et des réussites tout en identifiant les axes d'amélioration.

VIII / Indicateurs de réussite

Pour mesurer l'impact et l'efficacité du dispositif, plusieurs indicateurs seront suivis :

- **Nombre de structures sensibilisées et mobilisées** : cet indicateur permet d'évaluer l'étendue de la diffusion de l'information et l'engagement des structures de veille sociale, d'hébergement ou de logement accompagné sur le territoire. Il reflète la

capacité du projet à toucher et impliquer les acteurs pertinents.

- **Nombre d'acteurs participant aux communautés de pratiques** : il s'agit de suivre la participation active aux espaces d'échange et de partage de connaissances, permettant de mesurer le développement des réseaux professionnels et la diffusion des bonnes pratiques.
- **Taux de structures adoptant de nouvelles pratiques d'accueil des animaux** : cet indicateur permet de mesurer la transformation concrète des pratiques dans les structures, en termes d'accueil, de soins et de considération des animaux des personnes accompagnées.
- **Satisfaction des participants et appropriation des outils** : l'évaluation qualitative recueillie via questionnaires ou retours d'expérience permettra de mesurer l'utilité des outils et ressources proposés, ainsi que le degré d'appropriation par les professionnels et bénévoles.
- **Amélioration de l'accès à l'hébergement pour les personnes précaires avec animaux** : cet indicateur final permet de mesurer l'impact direct sur le public cible, en observant l'évolution des conditions d'accueil et l'adaptation des structures aux besoins des personnes accompagnées et de leurs animaux.

IX / Calendrier prévisionnel

- **09 décembre 2025** : Ouverture de l'AMI
L'Appel à Manifestation d'Intérêt sera diffusé afin de mobiliser les territoires et les acteurs sociaux et du monde animal souhaitant s'engager dans le projet.
[Vous pouvez candidater sur ce lien](#)
- **08 janvier 2026 - de 1àh à 12h** : Webinaire
Organisation d'un webinaire de sensibilisation et d'information destiné aux acteurs nationaux et locaux pour présenter le projet, ses enjeux et les modalités d'accompagnement.
[Inscription sur ce lien](#)
- **25 janvier 2026** : Clôture de l'AMI et sélection des candidatures
Date limite de réception des candidatures. Cette étape permettra de centraliser et analyser les propositions des territoires volontaires.
- **30 janvier 2026** : Annonce des métropoles accompagnées
Communication officielle auprès des territoires retenus, marquant le lancement concret de l'accompagnement sur les cinq métropoles pilotes.

- **De mars à juillet 2026** : Réalisation des ateliers thématiques.
Organisation de quatre ateliers collaboratifs au sein des métropoles sélectionnées, centrés sur l'identification des besoins et freins, la co-construction de solutions, le partage de bonnes pratiques et le renforcement de la coopération entre acteurs sociaux et du monde animal.
- **Jusqu'à fin 2026** : Suivi et mise en oeuvre des solutions
Accompagnement des territoires dans la mise en place concrète des actions identifiées lors des ateliers, suivi des résultats et valorisation des initiatives locales pour favoriser la diffusion et la pérennisation des bonnes pratiques.

Ce calendrier permet de structurer le projet de manière claire et progressive, en garantissant à chaque étape la mobilisation des acteurs et la coordination avec les institutions partenaires.

X / Soumission des candidatures à l'appel à manifestation d'intérêt

Les acteurs intéressés par le projet sont invités à soumettre leur candidature via le formulaire en ligne dédié.

La réponse peut être présentée par un groupement d'acteurs au sein duquel un porteur principal sera désigné. Il est demandé aux acteurs d'un même territoire de se concerter en amont, dans la mesure du possible, afin de présenter une seule candidature par métropole.

Le porteur principal peut être une association gestionnaire de structures d'hébergement, de logement accompagné ou des dispositifs de veille sociale, ou encore le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

Si le SIAO n'est pas directement porteur, une attention particulière sera portée aux dossiers dans lesquels il est associé à minima à la création de la communauté de pratiques.

Par ailleurs, une attention spécifique sera accordée à la capacité du porteur à mobiliser plusieurs gestionnaires, l'ambition du projet étant de créer un espace de dialogue à l'échelle métropolitaine.

L'ensemble des candidatures devra être transmis avant la date de clôture fixée au **25 janvier 2026**.

Lien vers le formulaire : <https://forms.gle/tLXJ2vxcdZWNNS8H7>

Contacts :

Théo NOGUER,
Directeur de l'association SoliVet
06 10 23 93 43, theo.noguer@solvet.org

Charlotte NIVELET,
Chargée de développement
06 16 22 27 62, charlotte.nivelet@solvet.org